

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 29 mai 2023 à 13h15 au local 216 du Centre administratif.

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LE CENTRE**

Olivier Bergeron  
Joanne Landry  
René Simard  
Nancy Lachance  
Julie Truchon

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard (absente)  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### **ABSENCE :**

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	Monsieur Joël Gagné souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Il en profite pour souligner que c'est la dernière rencontre de monsieur Paul Grenon qui quittera pour la retraite.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>Monsieur Joël Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 17 mai 2023;</li> <li>4. Postes 2023-2024 (P);</li> <li>5. Affectation (P);</li> <li>6. Annexe XI – Entente locale (S);</li> <li>7. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Mesure incitative pour le personnel enseignant admissible à la retraite;</li> <li>7.2 Lettres NR</li> </ol> </li> <li>8. Levée de la rencontre.</li> </ol>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Paul Grenon appuyée par madame Joanne Landry. Acceptée à l'unanimité
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023	<p><b>6. Affectation et affectation spéciale</b></p> <p>Madame Julie Truchon confirme que 4 enseignant.e.s sur les 5 éligibles se sont réaffecté.e.s sur leur poste lors de la tenue de l'affectation spéciale.</p>	L'acceptation du procès-verbal du 17 mai 2023 est proposée par monsieur Paul Grenon. Acceptée à l'unanimité.
4.	POSTES 2023-2024 (P)	Madame Julie Truchon confirme que le cahier des postes a été transmis à la partie syndicale avant le CRT et qu'une rencontre d'échange a eu lieu entre les parties.	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Monsieur Éric Paradis confirme que cette rencontre a permis d'obtenir les informations nécessaires concernant les postes et de répondre à leurs questions.</p> <p>Madame Julie Truchon présente les postes ainsi que les périodes résiduelles du primaire.</p> <p>Monsieur Guillaume Beaupré partage ses préoccupations concernant les postes des spécialistes à 42 périodes et questionne différentes options à envisager. En réponse, monsieur Éric Paradis confirme que les échanges tenus, au préalable entre la partie syndicale et la partie syndicale, ont permis de voir que les postes ont été établis en tenant compte des réalités des milieux et en réduisant au maximum les contraintes pour ceux-ci.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron explique que pour l'an prochain, un portrait plus précis des périodes par matière des écoles favorisera la démarche de confection des postes.</p> <p>Madame Julie Truchon tient à préciser que le processus de consultation avec la partie syndicale se fait davantage en amont depuis les deux dernières années et que cela a contribué à améliorer le processus.</p> <p>Monsieur Éric Paradis demande un suivi concernant les groupes de maternelle 4-5 ans qui dérogent de la norme de formation des groupes concernant le nombre de maternelles 4 ans. Monsieur René Simard confirme que trois des 4 groupes en dérogation ont été acceptés par le ministère et que celui de l'école Notre-Dame-du-Rosaire a été refusé. Les élèves seront redirigés vers St-Léon.</p> <p>Madame Julie Truchon présente les postes du secondaire en expliquant la composition et la répartition des postes majoritaires constitués à partir des périodes résiduelles des différents champs d'enseignement du secondaire.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>En réponse à une question de monsieur Guillaume Beaupré, madame Julie Truchon confirme que la formation requise, pour les postes comprenant des remarques, doit être acquise avant le début de l'entrée en poste.</p> <p>Monsieur Éric Paradis réitère à la partie patronale que certains postes de français à Curé-Hébert, comprenant les options avec de la mécanique ou de la cuisine, ne respectent pas l'entente locale et devraient être unitaires, donc constitués uniquement de période de français. Il confirme que la cuisine n'est pas un champ et qu'une option doit être rattachée à un poste, mais il réitère toutefois qu'au départ on se doit de former des postes unitaires.</p> <p>Il demande donc que les postes soient uniquement en français tel qu'il l'avait été discuté initialement en CPPE.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron précise que la formation de ces postes respecte l'entente locale, qu'ils sont composés exclusivement du champ du français et que les options rattachées à un poste ne changent pas la catégorie du poste. Madame Julie Truchon explique que le retrait des périodes d'option cuisine ou mécanique dans les postes de français occasionnera un transfert de ces périodes dans les postes des autres champs et que sur les 5 postes en français il y en a quand même trois qui sont sans option. Elle confirme toutefois que le processus de consultation n'a pas respecté les procédures établies et qu'un CPPE spécial sera fait aujourd'hui pour finaliser la consultation concernant ces postes. Advenant des changements, le cahier des postes sera modifié en conséquence avant l'affectation.</p> <p>Madame Truchon présente les postes de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.</p> <p>Monsieur Paradis questionne la pertinence d'indiquer la remarque ChallengeU sur les postes de la FGA visés par ce type de formation. Madame Julie Truchon précise que la question est pertinente et qu'elle sera regardée pour la prochaine affectation.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
5.	AFFECTATION (P)	<p>Madame Julie Truchon précise que suivant la demande faite en CRT, la procédure d'affectation a été envoyée plus tôt au personnel enseignant.</p> <p>Le cahier des postes sera acheminé dans les écoles et centres suivant le présent CRT et une séance d'information sera faite avant l'affectation pour le personnel enseignant qui en sera à leur première affectation.</p> <p>L'affectation se déroulera selon la même procédure que l'an dernier.</p>	
6.	ANNEXE XI – ENTENTE LOCALE (S)	<p>Monsieur Éric Paradis explique que les règles budgétaires, concernant l'annexe XI de l'Entente locale traitant des modalités de compensation pour les enseignant-e-s associés, ont été changées. Cette modification a mené à une bonification de la somme de 660\$ à 1000\$ par stagiaire. Cette année nous avons utilisé les mêmes modalités pour effectuer la compensation ce qui fait en sorte qu'une somme importante sera en résiduel. Monsieur Paradis demande d'appliquer le point 10 de l'annexe XI permettant de modifier les principes visant la répartition des montants afin de verser davantage les sommes aux enseignants associés.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron accueille la demande et fera un retour à la partie syndicale.</p>	
7.	AFFAIRES NOUVELLES :	<p>7.1 Mesure incitative pour les retraités 12 000\$</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron explique que l'information concernant cette nouvelle mesure vient d'être obtenue et que le processus d'affectation est en cours. Il ne croit pas qu'il y aura beaucoup de membres du personnel qui se prévaudront de cette mesure. Comme l'affectation aura lieu dans une semaine, il propose que le Service des</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>ressources humaines contacte les personnes éligibles afin de valider les intérêts en prévision de l'affectation.</p> <p>7.2 Lettre NR (non rengagé)</p> <p>Monsieur Éric Paradis informe qu'il a acheminé à la partie patronale le procès-verbal du CRT du 26 avril 2013 où il a été spécifié qu'il n'y aurait pas d'envoi de lettre NR et réitère la demande de ne pas envoyer ces lettres compte tenu du contexte lié à la pénurie.</p> <p>En réponse à la demande de monsieur Paradis, monsieur Olivier Bergeron confirme que les lettres seront envoyées encore cette année, mais qu'il s'engage à revoir la situation l'an prochain.</p>	
8.	LEVÉE DE LA RÉUNION	<p>Les membres du comité se joignent à monsieur Joël Gagné pour souligner la participation et la contribution de monsieur Paul Grenon au CRT depuis plusieurs années et lui souhaitent une excellente retraite.</p> <p>La rencontre est levée à 14h 15.</p>	<p>Monsieur Paul Grenon propose la levée de la rencontre.</p> <p>Acceptée à l'unanimité.</p>

Julie Truchon, secrétaire de la rencontre.



Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)



Monsieur Olivier Bergeron, directeur  
Service des ressources humaines